

**Commission départementale des courses hors-stade de l'Aveyron**  
**CDCHS Aveyron c/o Michel Mazars - 1 bis rue St Martin 12000 RODEZ**

Tél. 05 65 67 47 12 – Courriel : [contact@cdchs12.org](mailto:contact@cdchs12.org) – web : [www.cdchs12.org](http://www.cdchs12.org)

Rodez le 18 août 2009

**OBJET : réunion annuelle 2009 de la CDCHS Aveyron**

Chers amis organisateurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à la **réunion annuelle 2009** de la **Commission départementale des courses hors-stade de l'Aveyron (CDCHS12)** le :

> **vendredi 18 septembre 2009** à **18 h 30** précises,  
à **ONET-LE-CHATEAU** à la Maison pour Tous (salle du rez-de-chaussée) 26 bd des Capucines

Un **pot**, offert par la CDCHS, clôturera cette réunion vers 20 h 30.

Nous vous proposons de poursuivre les débats autour d'un repas servi à 21 h 00, dans la même salle par l'entreprise < **ID Repas** > (Réservation obligatoire avant le 12/09/2009 – Tarif de **15 € par personne** – Chèque à l'ordre de « **ID Repas** » à joindre obligatoirement à la réservation (vous pouvez être accompagnés).

**Ordre du jour de la réunion annuelle CDCHS 2009 :**

- Accueil des invités et des organisateurs,
- Rapports d'activité, financier et moral de la saison 2008/2009,
- Présentation et finalisation du calendrier départemental 2010,
- Projet 2010 (calendrier, challenges, partenariats, soirée de la course à pied),
- Questions diverses (dossiers, réglementation, débat avec les membres organisateurs....)

Pour la bonne organisation de cette réunion, **nous vous demandons de nous retourner pour le vendredi 12 septembre 2009 (dernier délai)**, l'ensemble des documents joints au présent courrier soigneusement complétés (à l'adresse complète de la CDCHS indiquée en haut de ce document) :

1. le **coupon-réponse de participation à la réunion**, comprenant le cas échéant, le **bon de réservation pour le repas du soir** (joindre obligatoirement un **chèque de 15 €** par personne à l'ordre de « **ID Repas** »),
2. en l'absence du président, le **pouvoir** donné à un membre de l'association pour le représenter lors de cette réunion (seules les personnes mandatées par le président pourront voter),
3. le **bulletin d'inscription de l'épreuve au calendrier 2010**,
4. la **cotisation de l'organisateur à la CDCHS pour l'année 2010** (joindre un chèque de **16 €** à l'ordre de la **CDCHS 12**),
5. l'éventuelle **option de l'association organisatrice pour l'assurance responsabilité-civile Groupama pour l'année 2010** . Pour être pris en compte, le document « **option pour l'assurance** » devra être retourné et accompagné **d'un chèque de 40€ à l'ordre de la CDCHS 12**.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, recevez, chers amis organisateurs, nos salutations sportives.

Anne-Marie Calmels

Michel Mazars

secrétaire

président

**RAPPEL** : Le projet de calendrier 2010, présenté à la réunion du 18/09/2009, sera **établi à partir des seuls éléments parvenus à la CDCHS au plus tard le 12/09/2009. Il ne sera pas accepté de retard, sauf pour des raisons exceptionnelles.**

Dans la mesure du possible, il vous sera envoyé par e-mail quelques jours avant la réunion à titre d'information.